

Information sur l'articulation entre le Plan de Relance et le Label Bas-Carbone

Cas des projets forestiers

Il s'agit de présenter l'articulation entre la méthode Reconstitution des peuplements dégradés du Label Bas-Carbone et les aides du volet Renouveau forestier du Plan de Relance.

Les deux dispositifs du Label Bas-Carbone et du Plan de Relance, s'excluent mutuellement et ne peuvent pas être cumulés, du fait des règles d'additionnalité définies dans les méthodes forestières du Label Bas-Carbone. Celles-ci conditionnent l'éligibilité d'un projet au Label Bas-Carbone à un niveau de cofinancement public inférieur à 50%, alors que le plan de relance propose un taux d'aide de 80 % (pour le volet "Peuplements sinistrés par des phénomènes abiotiques ou biotiques"), qui est considéré comme suffisant pour enclencher les décisions d'investissements. Les porteurs de projet devront donc choisir de mobiliser l'un ou l'autre des deux dispositifs.

Les projets en forêts domaniales font exception à cette règle. En effet, les financements du Plan de Relance viennent soutenir l'autofinancement de l'Etat sur ses propres parcelles. Les financements du Label Bas-Carbone permettront à l'Office National des Forêts de mener des projets de reboisement sur des surfaces plus vastes et de financer plus de travaux d'entretien (certains travaux d'entretien ne pouvant être totalement pris en charge par le plan de relance pour des raisons de calendrier) que ce qui aurait été possible avec les seuls soutiens prévus par le Plan de Relance. Pour les projets en forêts domaniales uniquement, les financements du Label Bas-Carbone et les aides du plan de relance peuvent ainsi être cumulées.

Il est à noter que certains types de projets ne sont pas éligibles au Plan de relance, ce qui interdit une articulation entre les deux dispositifs : projets de boisement, projets de balivage et projets de reboisement à la suite d'une tempête ou d'un incendie. Pour ces types de projets, les aides du plan de relance ne peuvent donc pas être mobilisées.

Enfin les éventuels candidats qui ne seraient pas retenus pour le Plan de relance peuvent mobiliser le Label Bas-Carbone.

Cas des projets agricoles

Il s'agit de présenter l'articulation entre les méthodes agricoles du Label Bas-Carbone Carbone et les Mesures "Bons Diagnostics Carbone" et "Plantons des Haies" du Plan de Relance.

Le Label Bas-Carbone et la mesure du Plan de Relance "Bons Diagnostics Carbone" sont complémentaires. Cette mesure du plan de relance permet de financer la réalisation de diagnostics et la rédaction de plans d'actions pour des exploitants agricoles nouvellement installés. Ceux-ci pourront ensuite, s'ils le souhaitent, s'engager dans un projet Label Bas-Carbone afin de percevoir des financements privés pour la mise en œuvre de leur plan d'actions. Cela est conditionné à l'existence d'une méthode du Label Bas-Carbone approuvée pour la filière agricole concernée.

La mise en œuvre de la mesure "Plantons des Haies" du Plan de Relance et le Label Bas Carbone sont complémentaires. En effet, la méthode Haies a été révisée et les porteurs de projets bénéficiant de la mesure "Plantons des Haies" du Plan de Relance pourront voir leurs projets Haies labellisés.